

MUNICIPAL

BULLETIN D'INFORMATION PUBLIE PAR LA MUNICIPALITE DE SAINT-AUBERT

14, rue des Loisirs, Saint-Aubert (Québec) GOR 2R0 - Tél.:(418)598-3368 - Téléc.:(418)598-3369

14 juin 2010

Volume 19 numéro 6

CUEILLETTE DES ORDURES VOLUMINEUSES

La cueillette des ordures volumineuses pour le secteur du lac Trois-Saumons aura lieu **MERCREDI LE 7 JUILLET PROCHAIN.**

La cueillette se fera de porte en porte, aucun conteneur ne sera disponible au garage municipal.

La cueillette débutera le matin dès 5h30. Nous demandons la collaboration de la population afin que les objets volumineux soient placés la veille aux abords de la voie publique.

Les objets qui seront recueillis lors de cette collecte sont :

- électroménagers et autres rebuts ferreux;
- meubles, matelas et autres objets volumineux du même genre.

Les objets qui ne seront pas recueillis par la municipalité sont :

- débris ou matériaux de construction;
- pneus de toutes dimensions.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez nous contacter au 418-598-3368.

Merci de votre collaboration

ENSEMENCEMENT DU LAC TOIS-SAUMONS

L'activité annuelle d'ensemencement de truites moulac du Club des résidents du lac Trois-Saumons aura lieu samedi le 19 juin 2010, de 10h00 à 12h00 au Bar du Lac, 119 chemin du Tour-du-lac-Trois-Saumons. Une invitation spéciale est adressée à toute la population à assister à cette activité spectaculaire.

Pour information : Duane Blair 598-1989 Julien Moreau 598-6578

GESTION INTÉGRÉE DU L'EAU DU LAC TROIS-SAUMONS

Après une première intervention du Club des résidents, par l'entremise de son comité de l'environnement supporté par une subvention du Gouvernement fédéral, auprès de ses membres pour les conscientiser à la qualité de l'eau et au maintien de la bonne condition du lac, et ce par de l'information, des conférences et la plantation d'arbustes (revitalisation des berges), le Club a décidé de poursuivre plus avant son action.

Ainsi, le Club désire obtenir des indications claires quant aux moyens de protection à appliquer à l'échelle du plan d'eau de son bassin versant pour assurer la pérennité du lac qui pourvoit en eau potable, dans certaines proportions, deux (2) municipalités d'importance, en aval.

Dans un esprit de développement durable, le Club des résidents désire adopter, conformément à la Loi sur l'eau et la Loi sur le développement durable du Gouvernement du Québec, une démarche de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant du lac comme outil de planification concertée. L'objectif recherché avec le présent projet vise à jeter les bases d'une réflexion afin de procéder à l'élaboration d'une vision d'avenir pour l'ensemble des usagers. Ainsi le Club des résidents désire obtenir, dans un premier temps, un état de situation, plus précisément, un portrait et un diagnostic sur les grands enjeux environnementaux, sociaux et économiques en lien avec le plan d'eau et son bassin versant.

Les principaux objectifs sont précisément de :

- 1- Dresser un état de la situation de manière à bien comprendre les enjeux environnementaux et socio-économiques associés à la gestion de l'eau;
- 2- Assurer une gestion concertée avec les différents acteurs du milieu.

Le Club souhaite donc ainsi, avec la collaboration de tous les résidents et partenaires, assurer une qualité d'eau de haut niveau et son maintien dans un lac en bonne condition.

Le comité d'environnement du Club des résidents du lac Trois-Saumons.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CLUB DES RÉSIDENTS DU LAC TROIS-SAUMONS AVIS DE CONVOCATION

La présente est pour aviser tous les membres que l'assemblée générale annuelle du Club des résidents aura lieu le 3 juillet prochain à 9h00 à la chapelle Saint-Jean Baptiste au lac Trois-Saumons. Il y aura un changement aux procédures par rapport aux années passées, en effet un président d'assemblée dirigera les interventions selon des règles qui permettront à tous les membres de poser des questions. Si ce n'est déjà fait, il y a possibilité de payer votre cotisation de membre avant le début de l'assemblée.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture des procédures de l'assemblée
3. Lecture de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juillet 2009
6. Rapport de la présidente

7. Présentation des états financiers 2009-2010
8. Rapport des comités :
 - a) ensemencement
 - b) descente du lac et ski de fond
 - c) Huchard et bottin
 - d) sondage
 - e) projet environnemental
 - f) barrage
9. Ratification des actes des administrateurs
10. Mot du maire de St-Aubert
11. Mot du représentant du Ministère de l'environnement
12. Mot du représentant du Camp école Trois-Saumons
13. Période de questions
14. Élection des administrateurs
 - a) nomination du président d'élection
 - b) nomination du secrétaire d'élection
 - c) mise en nomination (proposition seul.)
 - d) mise en place des administrateurs élus
15. Levée de l'assemblée

Merci à tous de votre présence.

COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICES « LE P'TIT COUP DE POUCE »

Enfin l'été! Il est maintenant temps d'en profiter. Malheureusement, le gazon pousse, les enfants ne sont pas toujours des anges et la galerie aurait besoin d'un petit coup de pinceau? La Coopérative Jeunesse de Services «P'tit coup de pouce» existe pour vous! Ce groupe est composé de jeunes dynamiques de notre belle région qui sont en mesure de réaliser vos divers travaux pour vous permettre de profiter de l'été. Pour plus d'informations ou pour demander nos services, n'hésitez pas à nous contacter au 358-0633 ou à venir nous rencontrer au 14, rue des Loisirs à Saint-Aubert.

Audrey Lizotte
Animatrices CJS

NÉCESSITÉ D'UN PERMIS POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX

Nous désirons rappeler à la population que tous travaux de construction, réparation ou agrandissement réalisés aux résidences, garages, maisons de villégiature nécessitent l'obtention d'un permis émis par la municipalité avant d'entreprendre ces travaux.

De plus, tous travaux dans la bande riveraine du lac Trois-Saumons, tels la réparation de quai, remise pour bateaux ou aménagement de la bande riveraine nécessitent également un certificat d'autorisation émis par la municipalité.

Veillez prendre note que des infractions sont prévues pour le non-respect de la réglementation municipale ou l'exécution de travaux sans possession de permis.

Afin d'éviter les malentendus et sanctions monétaires inutiles, nous vous demandons de nous contacter au 418-598-3368. Il nous fera plaisir de vous transmettre toute l'information requise relativement aux travaux projetés.

Merci de votre collaboration.